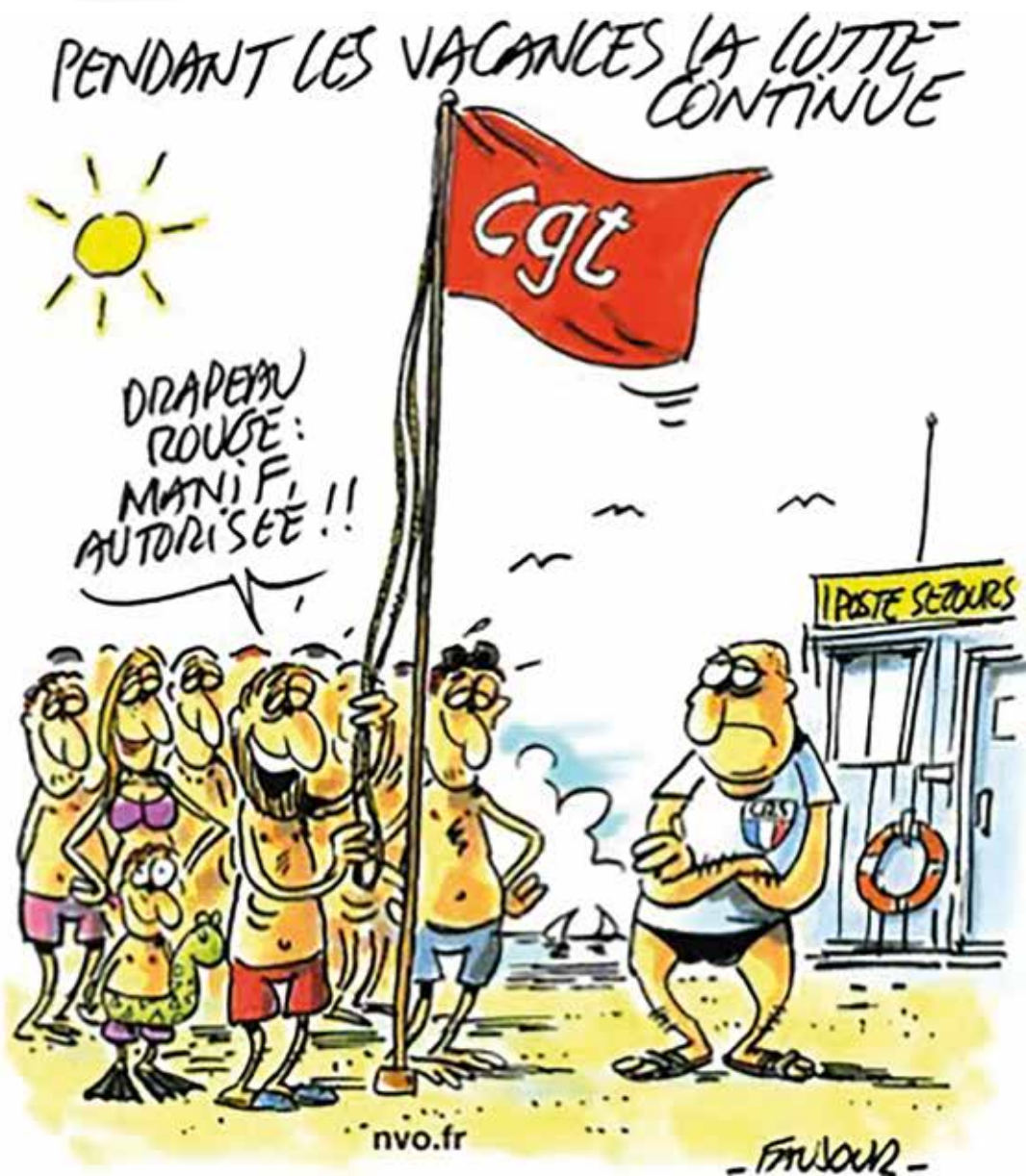






Le mag syndical N° 57 - JUILLET 2026

CGT - Finances Publiques

Case 450 et 451 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80

Facebook : @cgt.finpub

Instagram : http://instagram.com@cgt_finances_publiques

Directeur de publication : O. VILLOIS

ISSN 2118-1527 - CP n°CPPAP : n°0925 S 06183

Composition : CGT Finances Publiques

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €

SOMMAIRE

ÉDITO.....	3
LA CAMPAGNE DE DÉCLARATIONS DANS LES SERVICES D'ACCUEIL.....	4
STOP AUX LICENCIEMENTS DANS LES CAUE.....	6
FERMETURES ESTIVALES DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS : BERCY NOUS MET AU RÉGIME SEC !	7
COMMÉMORATION LE 18 OCTOBRE DES FUSILLÉS DE CHÂTEAUBRIANT	9
90 ANS DES CONGÉS PAYÉS.....	12
JEUX	14





BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS ET RENDEZ-VOUS EN SEPTEMBRE POUR UNE RENTRÉE BIEN PLUS CHAUDE QUE LA CANICULE !

ÉDITO

Chères et chers camarades,

L'été est arrivé bien avant l'heure cette année avec son lot de canicules qui a maltraité les corps et échauffé les esprits en plus des cadences infernales que nous impose la DGFIP pour pallier les suppressions d'emplois. Nous allons toutes et tous pouvoir faire valoir notre droit aux congés payés bien mérités. Les congés payés, dont il n'est jamais inutile de rappeler qu'ils ont été arrachés de hautes luttes par le mouvement ouvrier il y a 90 ans cette année. Alors joyeux anniversaire aux congés payés et longue vie à eux ! Partout, toujours, il nous faut non seulement rester vigilants car ce droit est sans cesse remis en question (refus pendant la campagne de déclaration d'IR ; impossibilité de prendre tous ses congés de l'année, qui peuvent être compensés financièrement ; etc), mais surtout rester combatifs et gagner de nouveaux droits !

De toutes parts, nos conquies sociaux sont attaqués, comme avec l'action sociale. La DGFIP profite de l'été pour s'inquiéter de notre « summer body » et nous mettre au régime sec en n'apportant aucune solution de restauration pendant la fermeture estivale des RIA. Les vacances, la restauration, ... ; la DGFIP, notre employeur, est pourtant responsable de notre bien-être au travail. Faire trimer tout le monde comme dans les accueils où les agent-es deviennent des formes de mutants mi humains mi poulpes, c'est donc ça pour la DGFIP s'adapter aux nouvelles méthodes de travail ? Pour la CGT Finances publiques tout cela est inacceptable. Nous mesurons tous les jours les conséquences de ces méthodes d'un autre temps. Comment ne pas évoquer le trop grand nombre de nos collègues qui ont mis fin à leurs jours ou qui ont tenté de le faire ces derniers mois, ces dernières années ? Comment ne pas évoquer les conséquences indirectes qui conduisent à de nombreux licenciements dans les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ?

Ne nous trompons pas : c'est bien la DGFIP employeur qui est responsable et certainement pas les agent-es de la DGFIP... ou la faute à pas de chance !

Comme nos aîné-es avant nous, nous gardons la tête haute et l'esprit combatif. Toutes et tous ensemble, faisons le plein de vitamines, de repos, de bon air et revenons à la rentrée plus déterminé-es que jamais ! Premier rendez-vous à Bercy le 8 septembre au soir au plus près des oreilles du ministre et de la directrice générale, qui font mine de ne pas bien nous entendre ; puis toutes et tous ensemble, fonction publique d'État, dans la grève le 29 septembre pour monter d'un cran le rapport de force. Parce que la force de travail c'est nous ! Parce que sans nous, ils ne sont rien !

LA CAMPAGNE DE DÉCLARATION D'IMPÔTS DANS LES SERVICES D'ACCUEIL



Chaque année, un bilan de l'accueil est réalisé par la DGFIP et pour 2025 celle-ci se gargarise d'une « transformation progressive de la relation aux usagers, **fondée sur l'autonomie**, le numérique et un accompagnement ciblé, avec le maintien indispensable d'un accueil humain pour répondre aux situations les plus complexes ou aux usagers éloignés du numérique ».

Et surtout « fondée sur l'autonomie », car le projet non dissimulé de la direction est de faire en sorte que les usagers se débrouillent seuls et soient éloignés des guichets d'accueil :

- Application mobile plus développée en 2026.
- Non renvoi de la déclaration d'impôt dès lors qu'il n'y a rien à changer.
- Nouveau moteur de recherche du site Impots.gouv doté de l'intelligence artificielle.
- Re-dénomination de l'espace particulier devenu « mon espace Finances publiques » permettant désormais à l'utilisateur d'accéder à ses factures locales et de les régler par virement.

La dématérialisation et la possibilité d'effectuer les démarches/paiements en ligne progressent dans de nombreux domaines : le secteur public local, l'enregistrement et la publicité foncière, le paiement des amendes, les consultations du site cadastre.gouv.fr. Mais la Direction reconnaît tout de même qu'en période de campagne déclarative, les usagers continuent de venir massivement dans les accueils physiques. Ainsi, le 27 avril 2026, **400 personnes** étaient en attente de réception au centre des Finances de Paganini à Paris 20^e ! Voilà un exemple parmi tant d'autres, car partout les usagers cherchent à avoir un contact humain avec l'administration. Mais l'accueil multicanal et surtout la meilleure volonté des collègues n'arrivent pourtant pas toujours à les satisfaire. **Un tiers des effectifs de la DGFIP a disparu en 15 ans et aujourd'hui, nous sommes comme des poulpes au milieu du service.** Répondre à l'accueil multicanal c'est faire l'accueil physique le matin, le CRT (centre de renseignements téléphonés) l'après-midi et le lendemain l'accueil physique sur RDV et

l'accueil téléphonique sur RDV. Entre les 2 ? Bah tu ne pars pas en pause, non, tu vas plutôt répondre aux 30 e-contacts qui t'auront été affectés nominativement quotidiennement !

Des congés ? En période de campagne tu n'y penses pas !

Des ponts ? Et ton sens du service public m'enfin ! Les usagers ont besoin de toi !

Du télétravail ? Euh je crois que ça va pas être possible... pas être... possible ! Mille excuses !

Tu as l'impression d'être un hamster dans une roue ? Alors arrête de courir ! Est-ce que nous, les agent-es, sommes responsables des suppressions d'emplois ? Non, bien sûr que non ! On le sait tous mais c'est important de se le dire.

Après avoir supprimé les ponts naturels, l'État employeur ne recule devant rien et a même tenté de supprimer le jour férié du 1^{er} mai, pour l'instant sans succès grâce à une forte mobilisation de la CGT, entre autres.

Mais les méthodes restent vicieuses, car officiellement ni les congés ni le télétravail ne sont refusés aux agents qui en font la demande, y compris pendant la période de campagne de déclaration d'impôts. En effet, dès lors que les refus sont faits oralement ou via un tableur excel, rien n'est tracé, rien n'existe ! Il vous faut donc impérativement matérialiser votre demande dans Sirius et ainsi obliger le ou la chef-fe de service à motiver son refus. Les refus enregistrés dans Sirius, seul applicatif reconnu pour la gestion de personnel, permettront d'être quantifiés dans les bilans présentés en CSA. Ils sont un support pour une éventuelle contestation et permettront de plus à la CGT de dénoncer de manière factuelle la réalité du terrain et d'appuyer nos demandes répétées d'arrêts des suppressions d'emplois pour des recrutements massifs par voie de concours. ■



STOP AUX LICENCIEMENTS DANS LES CAUE L'ÉTAT VEUT LIQUIDER UNE INGÉNIERIE LOCALE ET GRATUITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis 2024, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) font face à une crise structurelle de leur financement sans précédent, causée par le gouvernement et sa réforme fiscale de la Taxe d'aménagement malgré les nombreuses alertes de la CGT CAUE et de la CGT Finances publiques.

Cette situation perdure et en 2025 ce sont près de 220 millions que Bercy a «perdus» au détriment des départements faute d'une perception fonctionnelle, dont environ 40 millions doivent servir à financer les CAUE.

Cette situation fragilise durablement les collectivités et les CAUE de l'ensemble du territoire national. Ainsi un plan social national, organisé par l'État, met en danger les 1 000 emplois restants du réseau des CAUE. Ces structures associatives, financées par la taxe d'aménagement, informent et conseillent **gratuitement** depuis 45 ans les habitants et les élus locaux pour leurs projets.

On dénombre déjà plus d'une centaine de postes supprimés en 2025 et 25 % d'effectifs perdus

depuis 2023. Après 34 ans d'existence, le CAUE de la Manche a été liquidé le 28 novembre 2025 avec le licenciement brutal de 14 salariés sans aucune considération pour leur travail d'intérêt public. Le CAUE de l'Orne et d'autres vont subir le même sort en 2026 si rien ne bouge. Partout les licenciements se multiplient. En Gironde, le CAUE a déjà réalisé 6 licenciements en 2025 et les emplois restants demeurent menacés en 2026.

Sous couvert d'une réforme fiscale de Bercy portant sur le financement des CAUE (via une part de la perception de la Taxe d'aménagement), l'État souhaite en réalité liquider un maillon de proximité du service public de l'aménagement, qui conseille encore gratuitement habitants et élus locaux, en toute indépendance et avec une approche environnementale.

Les CAUE subissent le même processus de casse et de marchandisation que l'ensemble des services publics.

Les suppressions de postes dans nos services des Finances publiques, le manque de moyens matériels, humains, indispensables à nos missions, l'inadaptation des réformes fiscales ainsi que

l'élaboration inepte d'outils informatiques inopérants sont les symptômes de la crise actuelle globale due au désengagement de l'État dans son rôle de garant des institutions.

La responsabilité de l'État est TOTALE !

Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, la baisse de la perception de la Taxe d'aménagement par nos services des Finances publiques est très loin d'être exclusivement due à la baisse d'activité du secteur du bâtiment !

Face à ce plan social et à ce fiasco fiscal, la CGT Finances publiques revendique :

- Que l'État stoppe les licenciements et les fermetures de CAUE en mettant immédiatement en place un fonds de sauvegarde national pour les CAUE et leurs salarié-es.
- Donner les moyens humains et matériels aux DDFiP/DRFiP pour percevoir correctement la Taxe d'aménagement et rattraper le retard.
- Ouvrir une rectification du processus de perception pour pallier aux dysfonctionnements structurels de la réforme.
- Faire évoluer la Taxe d'aménagement pour plus de justice sociale et écologique et pour assurer la survie des CAUE. ■

FERMETURES ESTIVALES DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS : BERCY NOUS MET AU RÉGIME SEC !

Jusqu'à l'année dernière, quand la période estivale arrivait et que le RIA devait fermer pour congés annuels bien mérités, l'administration octroyait aux agents un forfait de 18 titres restaurant à tous les agents du site.

En effet, la fiche ministérielle des tickets restaurant indiquait ceci :

«Au MEFSIN, les agents affectés dans un service qui ne dispose d'aucune solution de restauration collective peuvent bénéficier de titres restaurant. Des titres peuvent également être attribués à titre exceptionnel dans trois cas particuliers :

- 👉 Quand un agent souffre d'un handicap personnel lui interdisant de déjeuner dans le restaurant collectif de proximité ;
- 👉 Quand l'espace habituel de restauration est **provisoirement fermé pour une durée supérieure à quatre semaines**, sans alternative possible dans un autre restaurant à proximité ;
- 👉 Quand le restaurant avec lesquels une convention a été passée ferme à périodes régulières (ex. : cantines qui ferment le mercredi et pendant les vacances scolaires).»

A l'occasion d'une alerte auprès du bureau SRH3A pour un problème sur un site, nous avons appris que Bercy s'était permis **sans en informer quiconque** de modifier la fiche concernée dans le courant du mois de mai 2026 !

Ainsi, le cas particulier devenait :

- 👉 Quand l'espace habituel de restauration est **provisoirement fermé pour une durée prolongée** et qu'aucune solution de restauration alternative ne peut être proposée.

Et dans la « fiche restauration », au point 3.6-*Gestion des périodes de fermeture des restaurants* le bureau SRH3A indiquait très clairement : « Désormais, en cas de fermeture provisoire d'un restaurant, qu'elle qu'en soit la durée, la prise en charge de solutions alternatives de restaurations (ex : livraisons de repas, TR) ne serait plus systématique. »

Par ce petit tour d'espièglerie, Bercy faisait voler en éclat une règle des plus anciennes, privant à nouveau les agents d'un droit.

Pour le ministère, la restauration collective représente le 1er poste de dépense de l'action sociale avec 64 M € en 2024. Alors que les effectifs du ministère ont diminué de 11 000 agents depuis 2019, le budget consacré à cette prestation a augmenté de 7,3M €, soit 13%. L'augmentation du prix des repas devient une charge insupportable pour Bercy mais pour les agents qui subissent des gels du point d'indice depuis de très nombreuses années, se nourrir ne serait pas un problème ?

C'est tout simplement honteux !

Alors que les agents qui souffrent de salaires trop bas et de la vie chère, particulièrement dans les DROM, ont de plus en plus de mal pour se loger, pour se nourrir, pour faire garder les enfants, pour partir en vacances, Bercy, sans scrupule, attaque de front l'action sociale !



Pour la CGT Finances Publiques, il est urgent d'obtenir :

- L'attribution des tickets restaurants aux agents dont les restaurants administratifs ferment durant la période estivale.
- À défaut d'une restauration collective, une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (soit 12,20 € en 2026) ainsi qu'une participation de l'employeur à hauteur de 60% (soit 7,32 € en 2026).
- Un montant de reste à charge aux agent-e-s qui tende vers celui des agent-e-s du ministère de l'intérieur, soit 2,73 € en 2025.
- Un plateau dit « social » (un plat et deux périphériques).
- Que des critères sociaux et environnementaux soient intégrés dans le choix du prestataire de service retenu pour la gestion de ces titres.
- Que la restauration proposée aux agent-e-s soit issue majoritairement de l'agriculture biologique et que l'approvisionnement des restaurants fasse appel aux producteurs locaux.
- Que la restauration collective soit accessible pour toutes et tous, actives, actifs et retraité-e-s. ■



FERMETURE
DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS
PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE



**CETTE ANNÉE 2026, LE 18 OCTOBRE
PROCHAIN NOUS COMMÉMORONS
LE 85^{ème} ANNIVERSAIRE DES FUSILLÉS
DE CHÂTEAUBRIANT (44)**



Contexte historique

En 1940, la France est trahie, elle est livrée à l'ennemi allemand. L'armée est en déroute, des centaines de milliers de Français se sentent abandonnés. C'est comme cela que les Français ont vu arriver les troupes d'Hitler. Les Allemands disaient qu'ils étaient venus pour libérer la France, des étrangers, des juifs et des communistes.

Comme d'autres aujourd'hui pourraient dire qu'il faut rendre la France aux Français.

Dans une petite partie de la France dite zone non occupée s'est installé un soi-disant gouvernement dirigé par un maréchal, le Maréchal Pétain, présenté comme un sauveur suprême de 14-18 mais prêt à collaborer avec les Allemands.

Les premières lois du gouvernement de Vichy furent entre autres d'interdire la fonction publique aux juifs, aux francs-maçons et aux communistes. Une sorte de contrôle au faciès commença.

Les premières résistances s'organisèrent, une flamme est née sous les coups meurtriers de l'ennemi, les arrestations massives de militants, de syndicalistes, d'élus, d'ouvriers, d'étudiants, d'étrangers, d'indésirables.

Puis ce fut l'ouverture des premiers camps d'internement en France. Les pelotons d'exécution et les guillottes fonctionnèrent à plein régime, si je puis dire.

Mais le calcul de l'ennemi se révéla faux ; le sang versé fit se lever de nombreux nouveaux combattants.

Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place !

Le début de la lutte armée

Le 1^{er} juillet 1941 le Parti Communiste clandestin reçoit un télégramme de l'Internationale Communiste lui demandant de détruire les dépôts et les usines de production d'armes et d'utiliser tous les moyens pour empêcher le transport des armes et des troupes allemandes. De petits groupes communistes multiplient les sabotages.

Les autorités d'occupation fixent la peine de mort comme sanction applicable à toute activité en faveur du Parti communiste interdit. Au nom de la lutte contre le « judéo-bolchévisme » elles procèdent à des arrestations massives de Juifs sous prétexte de vouloir réprimer l'agitation communiste. L'ambassadeur allemand à Paris Otto Abetz tiendra un peu plus tard ces propos édifiants : *« Même lorsqu'il est clairement prouvé que les auteurs d'attentats sont des Français, il est bon de ne pas mettre cette constatation en relief, mais de tenir compte de nos intérêts politiques, et de prétendre qu'il s'agit exclusivement de Juifs et des agents à la solde des services de renseignement anglo-saxons et russes »*.

Deux jeunes communistes (« le juif Samuel Tyszelman et le nommé Henry Gautherot » d'après l'avis placardé dans les rues de Paris) sont fusillés le 19 août.

Le 21 août 1941, l'attentat à Paris de l'aspirant Moser par « Fabien », Pierre Georges, ouvre la phase de la lutte armée au plan national contre les militaires allemands.

Le 23 août, nouvelle directive : tous les Français arrêtés « par les autorités allemandes en France ou pour celles-ci sont considérés comme otages ». 3 fusillés le 6 septembre. Mais ces mesures sont insuffisantes pour Hitler.

Dans la foulée de l'attentat du 21 août de Paris, l'organisation spéciale (OS) du Parti communiste décide de porter la lutte en province et d'envoyer trois commandos à Rouen, Nantes et Bordeaux.

Le 20 octobre le Feldkommandant de Nantes, Karl Hotz, est abattu.

Le 21 octobre, Pierre Rebière exécute le conseiller militaire Reimers à Bordeaux.

48 otages sont fusillés à Châteaubriant, Nantes et Paris en représailles de l'attentat de Nantes, 50 au camp de Souge. Dans les deux cas, les listes sont préparées par les services de police français et arrêtées par les Allemands. Pour que



l'ensemble de la population se sente concernée, ceux-ci prennent soin de constituer une liste comprenant des communistes et des non communistes.

La politique des otages :

Le 16 septembre 1941 un décret du haut commandement de la Wehrmacht, signé du maréchal Keitel, ordonne « l'exécution de 50 à 100 communistes pour chaque soldat allemand assassiné ». Et pour les « aider à préparer les listes », les chefs de régions reçoivent daté du 28 septembre un « code des otages » qui détermine les priorités suivantes :

« a) Les anciens élus des organisations communistes et



Devoir de mémoire

Dès 1945, les anciens internés, les familles de fusillés ou de déportés ont décidé de créer l'Amicale du souvenir puis, rapidement en 1948, d'acquiescer sous le site historique de la carrière des fusillés de Chateaubriant pour y concevoir un lieu de transmission aux jeunes générations de ce que fut leur combat, leur ultime sacrifice.

En 2001 ouverture du musée du site ouvert aux particuliers et aux établissements scolaires.

anarchistes, ainsi que les permanents ;

- b) Les personnes qui se sont adonnées à la diffusion de l'idéologie communiste par la parole ou par les actes, par exemple par la rédaction de tracts (intellectuels) ;
- c) Les personnes qui ont montré par leur comportement qu'elles étaient particulièrement dangereuses (par exemple, agresseurs de membres de la Wehrmacht, saboteurs, receleurs d'armes) ;
- d) Les personnes arrêtées pour distribution de tracts ;
- e) Les personnes arrêtées récemment à la suite d'actes de terreur ou de sabotage en raison de leurs relations avec l'entourage des auteurs supposés des dits actes. »

En représailles du Feldkommandant de Nantes, Karl Hotz, tué à Nantes le 20 octobre, Hitler avait réclamé 100 otages, parmi ces indésirables internés, en attendant une occasion de les éliminer. Le 22 octobre 1941 tombèrent à Chateaubriant 27 hommes qui avaient la France au cœur, 16 à Nantes et 5 au mont Valérien mais aussi 50 autres à Souge (33). Ces fusillés étaient juste des militants communistes, syndicalistes de la CGT, des « grandes gueules » pour certains. Il est vrai qu'ils avaient participé aux revendications de 1936, qui avaient notamment abouti aux congés payés et à la réduction du temps de travail

Dès le lendemain de leur exécution, les noms et les derniers mots des martyrs devinrent autant de messages exaltants pour les résistants. Dans la clairière de la Sablière à Chateaubriant, des Castelbriantais sont venus, bravant les interdictions, pour se recueillir et les honorer.

Aujourd'hui, en pleine crise politique et sociale, n'oublions pas que, derrière les noms que nous honorons et qui jalonnent nos rues et nos bâtiments publics, il y a eu des hommes, **des hommes choisis par des ministres, des préfets et hauts fonctionnaires français aux ordres du gouvernement de Vichy, à la botte des Allemands** pour écraser des indésirables. Car après 1936 et les avancées sociales, conquises par le peuple, les partis de gauche et les syndicats, le grand patronat n'a eu qu'un seul objectif de reconquête en prônant « plutôt Hitler que le Front Populaire ». Alors, tandis que nos anciens disparaissent, leurs voix se taisent, toutes et tous, nous avons un devoir de rappeler sans cesse ce qui s'est passé à leur place.

Se souvenir pour ne pas revivre les affres du passé, en ces temps où les extrêmes droites se présentent en solution aux problèmes engendrés par un système capitaliste à bout de souffle qui n'hésite plus à présenter la démocratie comme un obstacle. N'est-il pas nécessaire de le rappeler ? Alors que l'extrême droite française est devenue fréquentable pour une grande partie de la droite (dite républicaine) et plus encore pour les milieux d'affaires et le grand patronat, les rencontres secrètes qui symbolisent les convergences d'intérêts entre les deux parties se multiplient esquissant l'avènement possible d'un capitalisme libertarien, ennemi de la démocratie et de l'état de droit. Cela a un relent des années 1930 qui aboutit à Vichy et au fascisme. ■

ON NE POURRA PLUS DIRE :
« ON NE SAVAIT PAS »

90 ANS DES CONGÉS PAYÉS, PROFITONS DE NOTRE CONQUIS SOCIAL

Le droit aux vacances est un droit pour toutes et tous : il est temps d'avoir les moyens de se réapproprier nos congés !

Les vacances ne sont pas un luxe. Elles sont un droit, une conquête sociale arrachée de haute lutte par le mouvement ouvrier, grâce à l'obtention des congés payés de 1936 : quinze jours dont douze ouvrables (loi du 20 juin 1936).

Depuis 1936 des conquits sont obtenus :

- ✊ Dix-huit jours ouvrables (1956) ;
- ✊ Quatrième semaine de congés payés (1968) ;
- ✊ Cinquième semaine (1982)...

La lutte pour la réduction du temps de travail continue !

Recul du droit aux vacances : quelles raisons ?

- ✊ Des salaires trop bas : comment partir en vacances quand le mois se termine souvent le 15 ?
- ✊ Un pouvoir d'achat laminé par l'inflation, les hausses de l'énergie, de l'alimentation, des loyers ;
- ✊ Un coût trop élevé du transport qui se rajoute à toutes les autres dépenses ;
- ✊ Un tourisme marchand capitaliste, standardisé.

Résultat : des millions de personnes sont exclues des vacances chaque année en France, en premier lieu les travailleur·ses précaires, les familles monoparentales, les jeunes des quartiers populaires, les retraité·es modestes...

Le tourisme social : une autre idée des vacances

À l'heure où le tourisme marchand n'existait pas, le tourisme social, porté par la CGT, permettait à des millions de

travailleur·ses de bénéficier des premiers congés payés !

Le tourisme social, solidaire, c'est le droit aux vacances pour tou·tes – pas seulement pour les plus riches. C'est un projet de société, un outil d'émancipation, de mixité sociale, de respiration collective.

Il doit combattre toute forme d'exclusion et être laïque. Il doit aussi offrir un mieux-disant dans sa gestion sociale, notamment en assurant un haut niveau de formation des personnels.

Le tourisme social, ce sont :

- ✊ Les centres de vacances pour enfants (colonies/séjours, classes découvertes) ;
- ✊ Les villages vacances accessibles via les CSE (comités sociaux et économiques) ;
- ✊ Les associations, coopératives, mutuelles qui défendent une autre idée des vacances : conviviales, reposantes, éducatives, respectueuses de l'environnement.

Mais ce secteur est malmené, délaissé par les pouvoirs publics, fragilisé par les

logiques de rentabilité et les appétits du secteur marchand, de ses actionnaires qui rêvent de s'approprier ce secteur économique leur échappant.

Pourtant, porteur de valeurs fortes (solidarité, égalité, justice sociale, non lucratif, veillant à l'intérêt de ses salarié·es), le tourisme social devrait avoir un bel avenir.

Le billet de congé annuel, qu'est-ce que c'est ?

En France, le billet populaire de congé annuel est un billet de train dont la création a été annoncée le 30 juillet 1936 par Léo Lagrange après des négociations serrées avec les



compagnies ferroviaires privées. Il fait suite à la loi instituant deux semaines de congés payés et sera très vite appelé le « billet Lagrange ».

Initialement valable trente et un jours maximum, impliquant un séjour minimum de cinq jours au point de destination, il permet alors au/à la bénéficiaire ainsi qu'à sa famille d'obtenir 40 % de réduction sur le prix du billet normal aller et retour (demi-tarif pour les enfants de 3 à 7 ans).

Dès 1937, le billet congé annuel sera modifié afin d'apporter quelques améliorations. La femme salariée sera reconnue comme cheffe de famille si son mari est chômeur ou retraité. Elle pourra ainsi obtenir la réduction pour elle, son conjoint et ses enfants. Les travailleur-ses étranger-es auront également les mêmes droits.

Dès 1936, 600 000 billets sont vendus, puis 1,8 million en 1937.

Et aujourd'hui ?

Ce billet est toujours commercialisé par la SNCF et se dénomme désormais « billet de congé annuel ».

Il permet de bénéficier d'une réduction annuelle de 25 % (la réduction de 50 % si le billet est payé en chèques-vacances n'existe plus depuis le 1er janvier 2023) pour un voyage aller-retour d'au moins 200 km en tout.

Conditions

Le droit au billet de congé annuel de la SNCF n'est attribué qu'une fois par an que ce soit en tant que titulaire ou en tant qu'accompagnant-e.

Tou-ttes les salarié-es sont concerné-es, du privé comme de la fonction publique, les retraité-es, les privé-es d'emploi bénéficiant d'allocations-chômage.

Vos proches bénéficient de la même réduction si elles et ils vivent sous le même toit que vous et voyagent avec vous, à savoir :

-  Votre conjoint-e,
-  Vos enfants de moins de 21 ans.

La CGT revendique :

-  Le renforcement du tourisme social par un financement public ambitieux ;
-  L'accès de tou-ttes les salarié-es à des CSE, associations et CSA doté-es de moyens pour leur permettre d'accéder à des séjours de qualité ;



Une revalorisation des salaires et des pensions pour permettre à tou-ttes de partir ;



La défense des structures de tourisme social menacées de fermeture ;



L'inscription du droit au départ en vacances effectif dans les politiques sociales ;



Les 32 heures par semaine payées 35 : la réduction du temps de travail, c'est aussi plus de temps libre !

Reprenons nos vacances en main

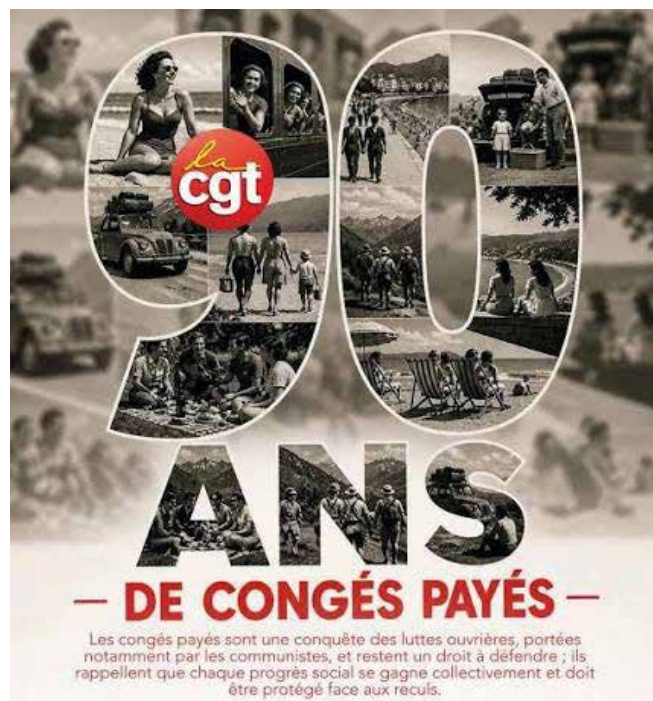
Si nous voulons disposer d'un outil puissant et efficace, nous devons promouvoir l'adhésion des CSE, des associations, des SCI de copropriétaires, et des exploitant-es des centres à l'Ancav-SC, outil de coordination de la CGT.

Se réapproprier nos vacances, c'est refuser qu'elles deviennent un produit de luxe réservé à une élite.

C'est revendiquer le droit au repos, à la découverte, à la vie familiale, à la liberté !

Les vacances sont un besoin vital, un temps pour souffler, pour vivre autrement, loin des cadences, de la pression, du quotidien oppressant.

Pour un tourisme populaire, solidaire, accessible et humain : engageons nous pour le droit aux vacances pour toutes et tous ! ■





E	É	E	P	M	S	V	É	N	Q	C	G	T	P	N
D	T	T	R	I	A	A	T	L	U	T	T	E	A	O
É	I	I	O	N	L	C	I	R	A	C	A	G	Y	I
E	L	A	M	I	A	A	M	É	L	M	G	R	E	T
L	A	R	O	S	I	N	I	M	I	B	E	È	T	A
I	C	T	T	T	R	C	X	U	F	S	N	V	É	L
A	S	E	I	È	E	E	O	N	I	Y	T	E	L	F
V	I	R	O	R	S	S	R	É	C	N	R	S	É	N
A	F	E	N	E	C	A	P	R	A	D	C	J	T	I
R	E	V	E	N	D	I	C	A	T	I	O	N	R	É
T	I	O	L	P	M	E	E	T	I	C	N	V	A	T
M	I	S	S	I	O	N	S	I	O	A	G	O	V	I
T	S	O	C	I	A	L	E	O	N	T	É	C	A	N
É	T	I	L	A	G	É	G	N	S	C	S	A	I	U
B	E	R	C	Y	T	S	N	O	I	T	C	E	L	É

agent
cgt
égalité
fiscalité
lutte
paye
qualifications

revendication
syndicat
unité
bercy
congrés
élections
grèves

ministère
promotion
rémunération
salaires
télétravail
vacances
cap

csa
emploi
inflation
missions
proximité
retraite
social
travail

La phrase cachée :



FACILE

						3		7
	4	8	7	2			1	
		5		1	4			8
2	5				3	8	7	6
6	7	1	2				3	9
5			8	4		7		
	3			5	2	9	8	
1		6						

MOYEN

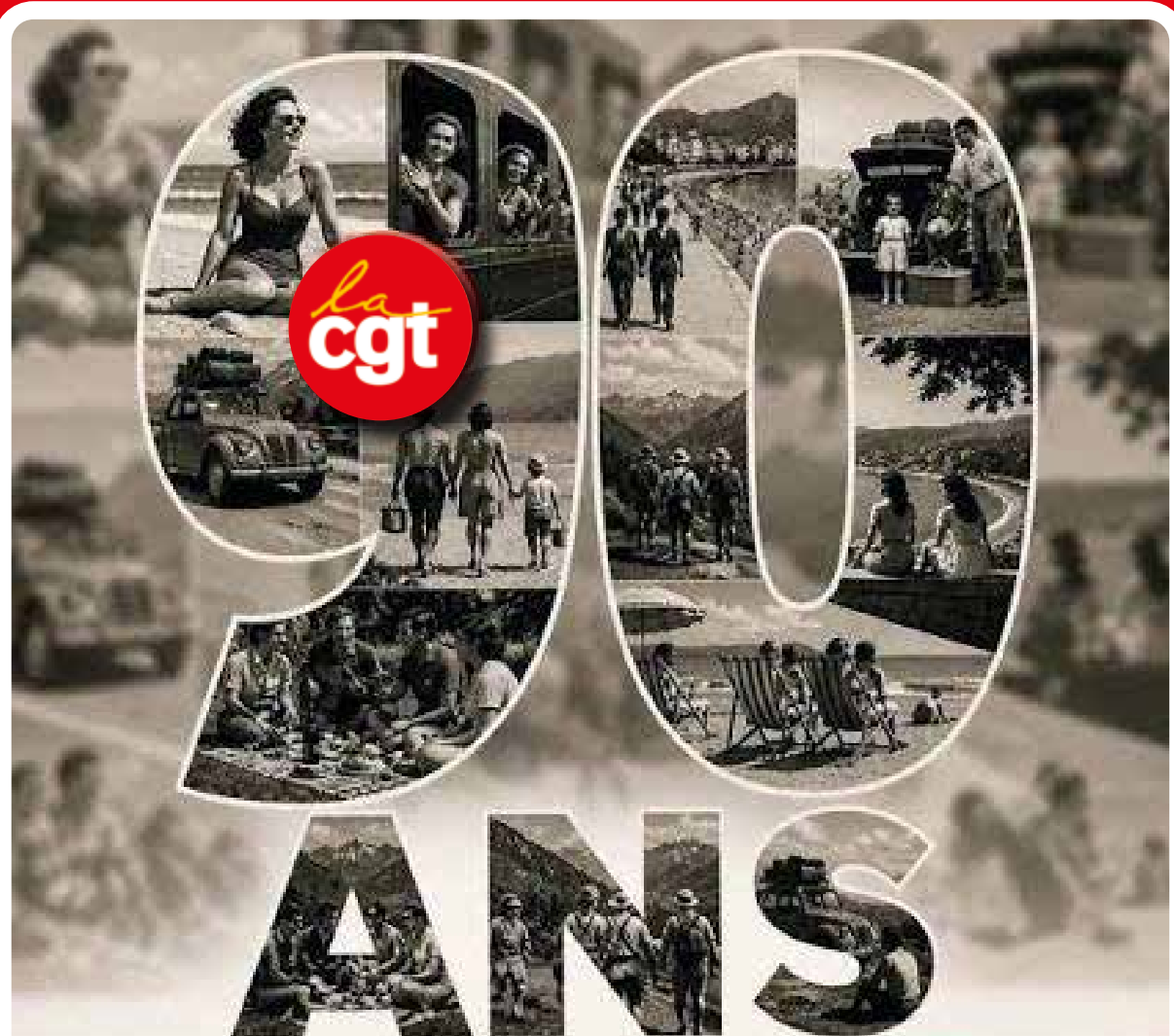
4		6		7				
7					6	5	3	4
					5			9
1		8	6	3				
	2			5			9	
				9	1	2		6
3			5					
8	7	5	1					2
				4		6		5

DIFFICILE

2		1			6		4	
	4			2				7
		5	9					
				3		5		
5	9		6		1		7	8
		3		9				
					9	4		
8				7			3	
	6		3			7		2

DIABOLIQUE

2		1			6		4	
	4			2				7
		5	9					
				3		5		
5	9		6		1		7	8
		3		9				
					9	4		
8				7			3	
	6		3			7		2



— DE CONGÉS PAYÉS —

Les congés payés sont une conquête des luttes ouvrières, portées notamment par les communistes, et restent un droit à défendre ; ils rappellent que chaque progrès social se gagne collectivement et doit être protégé face aux reculs.

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr • dgfip@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80

• **Suivez-nous sur Instagram ou facebook :**

📷 : [@cgt_finances_publiques](http://instagram.com)

f : @ cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)